

# Avant-propos

## Faire de la prévention une priorité en matière de gestion des déchets\*

**E**n matière de gestion des déchets, l'action des pouvoirs publics s'est traditionnellement attachée à s'assurer de l'efficacité du ramassage des déchets et de la maîtrise des impacts liés à leur traitement sur l'environnement et la santé. Les quinze dernières années ont également vu la montée très forte des préoccupations en matière de recyclage.

Il s'agit là d'enjeux tout à fait importants et c'est à juste titre que leur prise en compte est considérée comme une priorité.

Jusqu'il y a peu, la prévention de la production de déchets n'avait pas reçu la même attention.

Certes, la loi du 13 juillet 1992 en a fait une des priorités en matière de gestion des déchets, et des actions ont été engagées dans ce domaine, notamment en vue d'une meilleure conception des emballages. Mais on ne peut considérer que les résultats obtenus soient à la hauteur de l'enjeu.

Au moment de définir de premières orientations après l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2002 qu'avait fixée la loi « Déchets-», Roselyne Bachelot-Narquin a souhaité que l'on sorte du fatalisme et que la prévention

devienne véritablement une priorité. A l'heure où les réactions de rejet aux projets d'installations de traitement de déchets sont plus virulentes, il s'agit de montrer en effet, non pas que l'on pourra se passer de telles installations car une telle perspective ne semble pas réaliste mais, plutôt, que l'on ne se contente pas de traiter la production de déchets, que l'on cherche aussi à réduire à la source.

Par ailleurs, à l'heure où le développement durable est devenu une priorité forte de l'action gouvernementale, comment, dans le domaine des déchets, ne pas donner plus de place à la prévention, un des domaines où les notions d'économie de ressources mais aussi, avec des initiatives telles les recycleries, d'emplois de proximité, trouvent tout leur sens-?

Un plan national de prévention de la production de déchets a été présenté le 11 février 2004 par le ministère de l'Ecologie. Il se décline selon trois axes-: mobiliser, agir dans la durée, évaluer. Il vise à donner un cadre à l'action des différents acteurs, mais aussi davantage de lisibilité-: trop de choses se font qui ne sont pas assez connues.

Le plan comprend également deux actions emblématiques, maintenant bien connues, l'autocollant «-stop pub-» lancé par Serge Lepeltier en juin 2004 et la réduction de la distribution de sacs de caisse, sujet pour lequel un important chemin a été accompli (--15-% de quantités distribuées en 2004), même s'il illustre bien la complexité des questions liées à la prévention et la nécessité de les insérer dans le cadre plus global du développement durable, prenant

en compte les impacts économiques et les enjeux sociaux.

Il serait cependant réducteur de ramener le plan de prévention de la gestion des déchets à ces deux seuls sujets. En effet, un grand nombre d'autres actions ont été lancées. Un jeu de fiches expliquant au public comment agir pour la prévention de la production de déchets au quotidien est à la disposition de tous sur le site du ministère de l'Ecologie et du Développement durable (MEDD) depuis mi-juin 2005. Des modules de formation pour les acteurs locaux connaissent un vif succès. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) a lancé deux appels à projets et est en train de créer un réseau d'entreprises s'engageant à réduire les quantités de déchets éliminées (déchets -10 %).

Une étape supplémentaire sera franchie au mois d'octobre 2005 avec le lancement, par l'Ademe, d'une campagne nationale d'information du grand public sur ce thème de la prévention. En effet, les enjeux en sont souvent mal compris des Français et il est important de faire œuvre de pédagogie.

J'ajoute enfin que d'autres pays européens ont lancé des actions sur le sujet-: on peut penser à la Belgique ou à de grandes collectivités locales allemandes. La récente conférence internationale 3R (réduire, réutiliser, recycler) organisée par le Japon a permis de constater que cette préoccupation était partagée par de nombreux Etats.

Par la diversité des exemples présentés, ce numéro des *Annales des Mines* présente un bon aperçu des différentes initiatives engagées, et des problématiques en cause, croisant les points de vue d'associations, d'industriels ou d'économistes. C'est à ma connaissance la première fois qu'un tel recueil est entièrement consacré à la prévention et chacun pourra en constater la richesse. Je suis heureux que la sous-direction produits et déchets de la Direction de la prévention des pollutions et des risques (DPPR), ait, dès l'origine, soutenu ce projet de la rédaction des *Annales des Mines* et ait contribué à sa qualité.

Après le premier colloque organisé par l'Ademe en février 2004, au cours duquel le plan national avait été lancé, une seconde édition de ce colloque est prévue les 19 et 20 octobre 2005, au cours de laquelle bilan, avancées et perspectives seront examinés. Nul doute qu'à cette occasion, la Ministre de l'Ecologie et du Développement durable, Nelly Olin confirmera dans ses déclarations l'importance de poursuivre la mobilisation. Voilà, je crois, des signes que la prévention est un sujet maintenant pris au sérieux et devenu, enfin, une priorité en matière de gestion des déchets.

Thierry TROUVÉ

Directeur de la prévention des pollutions  
et des risques  
Ministère de l'Ecologie  
et du Développement durable

(\*)-Une bibliographie sur la prévention des déchets a été réalisée par la Sous-direction des produits et des déchets (MEDD-DPPR). Elle présente les documents, travaux ou études réalisés par le ministère, l'OCDE, les associations, les professionnels ou les collectivités et les colloques organisés sur ce thème. La dernière partie est consacrée aux sites Web les plus intéressants.

Cette bibliographie est disponible sur le site du ministère [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr) ou peut être envoyée par mél sur demande à [francoise.lemouellic@ecologie.gouv.fr](mailto:francoise.lemouellic@ecologie.gouv.fr)